Collaboration institutionnelle

État actuel et perspectives

Nom: Anastassios Gentzoglanis

Fonction: Professeur, CEREF, directeur

Email: formation.executive@gmail.com

Téléphone: +1-819-821-8000 poste 62958

Contenu

- Collaboration institutionnelle
- Partenaires - modèles de collaboration
  - Agences de régulations provinciales
  - Institutions nationales et internationales
- Perspectives de collaboration
  - Domaines de collaboration
- Quelle voie à privilégier?

Collaboration des régulateurs canadiens

- CAMPUT - *Canadian Association* of Members of Public *Utility Tribunals ou* l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique
- Fondé en avril 1976 (ses origines se tracent dans les années 60) pour:
  - promouvoir « *la qualité de la réglementation des services publics au Canada en fournissant une tribune pour un échange d'informations et de points de vue parmi les membres de l'Association* »
  - se réunir annuellement (Conférence annuelle de CAMPUT) et échanger sur l'évolution de la réglementation.

Modèles de collaboration des régulateurs canadiens

- Modèle de collaboration évolutive :
  - En 2003, CAMPUT accepte comme membres les tribunaux ou commissions d'utilité publique de pays étrangers.
  - En 2007, CAMPUT accepte comme membres les autres tribunaux ou commissions canadien(ne)s.
  - En 2011, CAMPUT change son nom pour « *Les régulateurs en énergie et de services publics du Canada* »

Modèles de collaboration des régulateurs canadiens (cont.)

- le statut de tribunal-membre est devenu accessible à :
  - tout régie, commission, agence ou tribunal canadien chargé de la réglementation économique d'un service public dans sa province, son territoire ou sa juridiction;
  - tout régie, commission, agence ou tribunal canadien dans le secteur énergétique qui rend des décisions à travers des processus adjudicatifs ou quasi-judiciaires.

Modèles de collaboration des régulateurs canadiens (cont.)

- Le CAMPUT est une organisation financièrement indépendante, à but non-lucratif
- La coopération régionale se fait sous forme de rencontres et de la conférence annuelle de CAMPUT.

Perspectives de collaboration

- Collaboration régionale de plus en plus grande dans les domaines de :
  - Interconnexions ;
  - commerce de l'électricité ;
  - bonnes pratiques de réglementation des énergies renouvelables ; et
  - gouvernance et des relations interprovinciales.

MERCI DE VOTRE ATTENTION